

## L'Echo

### **La CNP va investir 36,4 millions d'euros dans European Gas Limited (EGL)**

**La Compagnie Nationale à Portefeuille, holding d'Albert Frère, a annoncé l'investissement de 36,4 millions d'euros dans le groupe European Gas Limited, via sa filiale Transcor Astra Group. L'investissement prendra la forme d'obligations convertibles. L'investissement de la CNP dans EGL permettra à cette dernière d'avoir les fonds pour acquérir Gazonor, jusqu'ici filiale à 100% de Charbonnages de France, société opérant dans le domaine du méthane de mine en région Nord/Pas-de-Calais, pour un montant de 26,2 millions d'euros.**



(L'Echo) - La Compagnie Nationale à portefeuille, le holding d'Albert Frère, a investi via sa filiale à 100% Transcor Astra Group, 36,4 millions d'euros dans European Gas Limited (EGL). EGL est une société Australienne cotée en bourse, opérant principalement en France dans le domaine de l'exploration/développement/production de gaz méthane présent dans les couches de charbon ou dans d'anciennes exploitations minières. Transcor Astra Group est active dans le secteur du raffinage ainsi que dans celui du trading de produits pétroliers, de gaz, de charbon et de coke.

L'investissement de la CNP dans EGL permettra à cette dernière d'avoir les fonds pour acquérir Gazonor, jusqu'ici filiale à 100% de Charbonnages de France, société opérant dans le domaine du méthane de mine en région Nord/Pas-de-Calais, pour un montant de 26,2 millions d'euros et de couvrir ses besoins en fonds de roulement indique le communiqué de presse de la CNP.

L'investissement prendra la forme d'obligations convertibles émises en deux tranches, portant potentiellement sur 18,86% du capital de EGL, soit sur 48,5 millions d'actions, à un prix de conversion unitaire de 0,75 euro. Les obligations convertibles d'une durée de trois ans porteront intérêt au taux de 5% l'an. La première tranche s'élèvera à 21.750.000 d'euros et sera convertible en 29 millions d'actions EGL, restant ainsi sous la limite des 15% au-delà de laquelle l'accord du Foreign Investment Review Board (FIRB) australien et des actionnaires est nécessaire. La seconde tranche ne deviendra convertible qu'après l'expiration de la période durant laquelle le FIRB peut s'opposer à la transaction et une fois l'accord des actionnaires obtenu.

david.collin@lecho.be

(c) - L'Echo

08:33 - 02/01/2008

Copyright © L'Echo